

Évaluation et recommandations

La croissance économique de la Corée a été l'une des plus fortes de la zone de l'OCDE ces dernières années

Ces cinq dernières années, la Corée a été l'un des pays de l'OCDE où la croissance a été la plus rapide, de l'ordre de 6 pour cent en rythme annuel. Ce très bon résultat a étayé le processus de convergence, portant le revenu par habitant aux deux tiers de la moyenne OCDE. Le retour à des taux de croissance élevés après la crise de 1997 a été notamment rendu possible par les progrès faits par la Corée pour réformer son cadre économique afin de remédier à quelques-unes des faiblesses qui l'avaient fragilisée lors de la crise asiatique. La vive croissance reflète aussi le dynamisme sous-jacent de l'économie du pays, notamment du secteur des technologies de l'information et des communications (TIC). La Corée a en outre bénéficié de la forte demande de la Chine, qui est désormais son principal partenaire commercial. Le remarquable résultat de la Corée est fondé sur une forte consommation de travail et de capital, sous l'effet conjugué de la croissance démographique encore rapide, de l'élévation des taux d'activité et du niveau élevé de l'investissement.

La poursuite d'une croissance rapide exige des politiques macroéconomiques adéquates et de nouveaux progrès dans la mise en œuvre du programme de réformes structurelles adopté au lendemain de la crise...

Le principal enjeu à long terme est de poursuivre le processus de convergence rapide vers le niveau moyen de revenu de la zone de l'OCDE en accélérant la croissance de la productivité à mesure que la consommation de travail et de capital se ralentira. La volonté du gouvernement de préserver une forte croissance est illustrée par l'objectif récemment adopté de doubler le revenu par habitant pour le porter de 10 000 à 20 000 dollars, sans cependant fixer de délai pour la réalisation de cet objectif. La productivité du travail (par heure ouvrée) représentant à peu près la moitié de la moyenne de l'OCDE, d'importants efforts de rattrapage restent encore à faire pour soutenir une forte croissance, compte tenu en particulier de l'effet positif exercé par l'amélioration du niveau d'instruction de la population active. La croissance de la productivité totale des facteurs affichant une certaine accélération, l'économie coréenne pourrait connaître une croissance durable, de l'ordre de 5 pour cent à moyen terme. Néanmoins, pour parvenir à ce résultat, des mesures devront être prises pour :

- Préserver la stabilité macroéconomique face aux pressions qui seront exercées sur les dépenses par le vieillissement exceptionnellement rapide de la population, la mise en place d'un filet de sécurité sociale et le coût potentiel de la coopération économique avec la Corée du Nord.
- Veiller à ce que le marché du travail fonctionne efficacement en encourageant des relations professionnelles plus harmonieuses et davantage fondées sur la coopération, en renforçant la flexibilité de l'emploi et en limitant le dualisme du marché du travail, qui a des conséquences négatives du point de vue de l'équité.
- Améliorer encore le cadre du gouvernement d'entreprise et la transparence comptable pour renforcer l'efficacité du secteur des entreprises tout en assurant une meilleure surveillance du secteur financier.
- Renforcer les pressions de la concurrence en effaçant les séquelles des multiples interventions de l'État dans l'économie, en développant la politique de la concurrence et en poursuivant l'ouverture au commerce international et aux investissements directs étrangers.

En bref, il est essentiel de poursuivre le programme de réformes adopté après la crise de 1997.

... pour remédier aux faiblesses qui ont été partiellement responsables de la récession de 2003

Les carences encore présentes dans le cadre économique ont effectivement contribué à la récession du premier semestre 2003, qui a ramené le taux de croissance pour l'année aux alentours de 3 pour cent. La consommation privée a subi le contrecoup des problèmes de liquidité et de solvabilité des sociétés émettrices de cartes de crédit à la suite de la forte augmentation du taux d'impayés dans le sillage de la très vive expansion des crédits au secteur des ménages. Les prêts des sociétés de cartes de crédit aux ménages ont diminué d'un quart par rapport à leur point le plus haut. La baisse de 1.4 pour cent de la consommation privée en 2003 malgré la croissance persistante du revenu des ménages dénote également un surendettement de ce secteur. L'instabilité des marchés financiers résultant des problèmes des sociétés de cartes de crédit a été accentuée par un grave scandale comptable qui a entraîné la faillite de SK Global. L'impact négatif exercé de ce fait sur l'investissement des entreprises a été amplifié par la dégradation des relations professionnelles, déjà difficiles, et par des grèves dans les principales entreprises. Outre ces faiblesses structurelles, la Corée a été frappée par une série de chocs extérieurs, notamment le SRAS et la menace nucléaire en Corée du Nord, qui ont fragilisé la confiance.

Une reprise économique étant en cours,...

La récession de 2003 s'est inscrite dans le contexte d'instabilité qui caractérise l'économie coréenne depuis plusieurs années. L'expansion de 2000, tirée par le secteur des TIC, et le très fort développement des cartes de crédit en 2002 ont été suivis par des ralentissements prononcés en 2001 et 2003. Le redressement des exportations, dont le volume a progressé de 16 pour cent en 2003, s'est traduit par une reprise économique à partir du second semestre de l'année. La Chine continue d'exercer un puissant effet positif, les importations de ce pays en provenance de la Corée progressant à un taux de 50 pour cent en glissement annuel. Les signaux contradictoires adressés par le dynamisme des exportations et l'atonie de la demande interne font qu'il est particulièrement difficile de prévoir le sentier d'évolution de l'économie. Néanmoins, la croissance soutenue des

exportations devrait doper l'investissement des entreprises et la consommation privée, encore atones, et se traduire par un taux de croissance compris entre 5 et 6 pour cent en 2004 et en 2005 qui devrait rapidement résorber l'excédent de capacité de l'économie. Le taux de chômage, qui s'est établi à 3.4 pour cent au premier trimestre 2004 (correction faite des variations saisonnières), est à peu près conforme à la moyenne des trois dernières années, tandis que l'inflation tendancielle (qui exclut les combustibles dérivés du pétrole et les produits agricoles non céréaliers) se maintient au milieu de la fourchette de 2.5 à 3.5 pour cent retenue comme objectif à moyen terme, malgré le ralentissement de l'activité.

... la politique monétaire devrait privilégier l'objectif d'inflation à moyen terme...

L'activité économique s'accélération, *la politique monétaire devrait renforcer la stabilité macroéconomique en privilégiant l'objectif d'inflation à moyen terme adopté en 2004.* L'indépendance accrue accordée à la banque centrale par la Loi révisée sur la Banque de Corée, entrée en vigueur au début de l'année, devrait faciliter la réorientation de l'action vers le moyen terme. Pour tenter de dynamiser la demande intérieure, la banque centrale a réduit le taux de l'argent au jour le jour qui s'est établi en juillet 2003 au niveau exceptionnellement bas de 3¾ pour cent, soit à peine plus que le taux d'inflation des prix à la consommation (3.6 pour cent en 2003). *Le maintien de la stabilité sur l'ensemble du cycle exigera probablement que l'on donne à la politique monétaire un tour moins expansionniste,* ce qui se traduira par une hausse des taux réels à court terme à mesure que s'accélérera la croissance de l'activité. Néanmoins, compte tenu du gonflement de la dette des ménages, passée de 56 à 74 pour cent du PIB entre 1998 et 2003, un relèvement des taux d'intérêt pourrait freiner la reprise de la consommation privée.

Il n'y a pas lieu de poursuivre l'accumulation de réserves de change

L'ampleur du relèvement des taux d'intérêt nécessaire pour maintenir l'inflation à l'intérieur de la fourchette retenue comme objectif à moyen terme dépend dans une certaine mesure de l'évolution du taux de change. En décembre 2003, le taux de change du won vis-à-vis des 41 principaux partenaires commerciaux de la Corée était inférieur de 6 pour cent à son niveau de l'année précédente. Ce facteur a peut-être contribué à l'accélération des

exportations, mais il pourrait aussi avoir affaibli la demande intérieure en réduisant le pouvoir d'achat des ménages et des entreprises coréens. La dépréciation du won est intervenue dans le contexte d'une accumulation toujours forte de réserves de change, qui se sont accrues de 34 milliards de dollars en 2003 pour atteindre 155 milliards de dollars, niveau qui n'est dépassé que par un seul autre pays de l'OCDE, réduisant par là même la vulnérabilité de la Corée en cas de crise. Néanmoins, les interventions visant à limiter les pressions à la hausse sur la monnaie, qui n'ont généralement qu'une efficacité limitée sauf à très court terme, ne vont pas sans risque. Parallèlement, le coût d'opportunité de la détention de réserves aussi importantes est loin d'être négligeable. *En conséquence, maintenant que les réserves de la Corée représentent près de trois fois la dette extérieure totale à court terme du pays, il n'est plus nécessaire de continuer à accumuler des devises.* Une telle décision risque certes d'accentuer les pressions à la hausse sur le taux de change et, partant, de freiner les exportations, mais il y aurait en revanche certains effets positifs, notamment un gain de revenu réel pour les ménages et les entreprises. De plus, le poids de la dette extérieure des entreprises s'en trouverait réduit. Au total, ces facteurs pourraient contribuer à une expansion plus équilibrée à moyen terme.

***Il faudrait
laisser jouer
les stabilisateurs
automatiques
de la politique
budgétaire,...***

Une politique monétaire axée sur le moyen terme devrait s'accompagner d'une politique budgétaire solidement inscrite dans un cadre à moyen terme pour assurer la viabilité des finances publiques. Un tel cadre permettrait aux stabilisateurs automatiques de jouer pour limiter l'instabilité. Néanmoins, ces stabilisateurs sont relativement faibles en Corée, en raison de la faible dimension du secteur public et du caractère encore peu développé du filet de protection sociale. En 2003, deux budgets supplémentaires adoptés dans les derniers mois de l'année ont gonflé les dépenses publiques totales – correction faite de facteurs particuliers – de 6½ pour cent, soit légèrement plus que la croissance de la production nominale. Néanmoins, les recettes publiques ont augmenté encore plus vite, à un rythme de 8 pour cent, en partie du fait de l'ampleur des rentrées fiscales au titre de l'imposition des bénéfices réalisés par les entreprises en 2002. En conséquence, le budget consolidé de l'administration centrale (qui exclut l'excédent

de la sécurité sociale, le coût de la prise en compte par le budget d'une partie du programme de restructuration du secteur financier et le produit des privatisations) a été équilibré en 2003 pour la première fois depuis la crise. La disparition du léger déficit, qui représentait ¼ pour cent de PIB en 2002, donne à penser que l'orientation de la politique budgétaire a été légèrement restrictive en 2003.

... mais il est essentiel que les finances publiques restent saines...

L'orientation de la politique budgétaire pour 2004 est incertaine. Si l'on compare le budget initial aux résultats de 2003, on constate une augmentation des dépenses de 8 pour cent – ce qui correspond à la croissance attendue du revenu nominal –, mais le recours fréquent à des budgets supplémentaires risque d'entraîner une progression des dépenses. De plus, des allègements d'impôts ont été récemment opérés pour encourager la consommation privée et la création d'emplois. La reprise prévue dans le courant de l'année rendrait cependant inutile de recourir à des mesures budgétaires expansionnistes. *Les autorités devraient viser à préserver l'équilibre du budget consolidé de l'administration centrale (non compris l'excédent de la sécurité sociale) sur l'ensemble du cycle une fois que les coûts de la restructuration du secteur financier auront été intégralement pris en compte dans le budget en 2006.*

... notamment en améliorant le système de dépenses publiques...

Si l'on veut faire en sorte que les finances publiques restent saines face aux pressions qui s'exerceront pour obtenir une augmentation des dépenses, il serait bon de disposer d'un cadre effectif de dépenses à moyen terme qui serve de référence pour les décisions annuelles de dépense et définisse les règles à respecter par les autorités. *Le Plan national de gestion budgétaire, actuellement examiné par le Cabinet, présente de nombreux aspects positifs et devrait être utilisé pour encadrer les budgets annuels à partir de 2005. Il faudrait parallèlement procéder à une vaste réforme de la structure du budget pour :*

- Renforcer le contrôle des dépenses globales et améliorer la transparence pour corriger la structure très fragmentée et cloisonnée du budget.
- Améliorer l'efficacité en renforçant l'obligation de rendre des comptes et en laissant plus largement jouer les mécanismes du marché pour l'offre de services financés par les deniers publics.
- Améliorer les relations budgétaires intergouvernementales.

De même, du côté des recettes, il importe de réduire le plus possible les distorsions inhérentes au système fiscal en réduisant la générosité des abattements et des crédits d'impôt du système d'imposition du revenu des personnes physiques et en élargissant l'assiette des impôts sur les sociétés et des taxes sur la valeur ajoutée. Les aspects négatifs du système fiscal devraient être supprimés avant que l'on gonfle les recettes publiques pour faire face aux dépenses croissantes entraînées par la mise en place du filet de protection sociale, par la coopération économique avec la Corée du Nord et par le vieillissement de la population.

**... et en réformant
le régime public
de retraite pour
faire face
au rapide
vieillessement
de la population**

Étant donné la rapidité de l'évolution démographique, le vieillissement de la population aura une forte incidence budgétaire en Corée. De fait, le pourcentage de la population âgée de plus de 65 ans, dont on prévoit qu'il doublera, passant de 7 à 14 pour cent entre 2000 et 2019, s'accroît nettement plus vite que dans les autres pays de l'OCDE. Bien que la loi impose de modifier le régime de retraite tous les cinq ans pour assurer sa viabilité à long terme, la proposition faite en 2003 d'élever progressivement le taux de cotisation et de ramener le taux de remplacement de 60 à 50 pour cent n'a pas été approuvée par l'Assemblée nationale. Pour maintenir le taux de remplacement à son niveau actuel, il faudrait que le taux de cotisation, actuellement fixé à 9 pour cent, soit porté à près de 20 pour cent, ce qui aurait un très fort impact sur le marché du travail. *Une refonte du régime de retraite est indispensable pour en assurer la viabilité tout en veillant à ce que sa couverture soit adéquate.* À l'heure actuelle, environ le quart des personnes supposées participer au régime national de retraite, notamment les travailleurs indépendants, ne versent aucune cotisation. *Il est donc nécessaire de prendre des mesures pour couvrir un plus grand nombre de travailleurs indépendants et les encourager à déclarer leur revenu de manière plus précise. Il faudrait développer encore les sources privées de revenu pour la retraite, notamment en créant un régime professionnel de pension. Il importe en outre de relever l'âge de départ en retraite des travailleurs réguliers, qui se situe actuellement aux alentours de 55 ans, et de veiller à ce que le système de retraite ne décourage pas les travailleurs âgés de rester en activité. Étant donné le petit nombre de personnes qui reçoivent actuellement des retraites publiques, il est essentiel que le filet de protection sociale soit adéquat pour atténuer la pauvreté des personnes âgées.*

Des réformes visant à améliorer le filet de protection sociale et renforcer les politiques actives du marché du travail...

La couverture effective du filet de protection sociale devrait également être élargie pour faire en sorte que les chômeurs reçoivent une aide adéquate. Bien que la couverture légale du système d'assurance-emploi ait été progressivement élargie depuis sa création en 1995, moins d'un cinquième des chômeurs en 2003 recevaient des allocations de chômage, l'une des raisons en étant la faible couverture effective du système. Les récentes modifications opérées pour y remédier, notamment en étendant le dispositif à un plus grand nombre de travailleurs non réguliers – qui représentent au moins un quart des salariés et sont payés environ 20 pour cent de moins en moyenne que les travailleurs réguliers –, vont dans la bonne direction, mais la mise en œuvre du système doit être améliorée. *Peut-être serait-il possible d'utiliser plus largement des politiques actives du marché du travail, telles que la formation à l'intention des chômeurs et les services de placement, pour surmonter les problèmes d'inadéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, sous réserve que ces politiques fassent l'objet d'une stricte analyse coûts-avantages.* Étant donné cependant que les subventions salariales s'accompagnent généralement de fortes dépenses improductives, des mesures doivent être prises pour atténuer le plus possible ces effets.

... devraient être associées à des mesures visant à améliorer les relations professionnelles et à accroître la flexibilité du marché du travail...

Les mesures visant à élargir le filet de sécurité et à améliorer les politiques actives du marché du travail devraient s'inscrire dans le cadre d'un vaste programme visant à remédier aux problèmes du marché du travail. Ce programme devrait également comporter des mesures pour améliorer les relations professionnelles, renforcer la flexibilité de l'emploi et élever le taux d'activité des femmes. L'instabilité des relations professionnelles paraît être l'un des obstacles à une reprise économique durable. *Le gouvernement devrait créer un contexte plus propice à des relations professionnelles harmonieuses et éviter d'intervenir dans les différends individuels.* Des relations professionnelles davantage fondées sur la coopération pourraient faciliter la flexibilité de l'emploi, mais il est également nécessaire de réformer le droit du travail. Bien que celui-ci ait été révisé en 1998 pour permettre le licenciement collectif des travailleurs réguliers pour des raisons de gestion, la flexibilité ne s'en est pas trouvée suffisamment améliorée dans la pratique, étant donné les fortes contraintes imposées aux chefs d'entreprise désireux de

prendre de telles décisions. *Il importe de réduire la protection de l'emploi accordée aux travailleurs réguliers pour atténuer les incitations à embaucher des travailleurs non réguliers, ce qui limitera le dualisme du marché du travail tout en renforçant sa flexibilité.*

... pour faciliter l'évolution structurelle du secteur des entreprises, qui exige également une amélioration du gouvernement d'entreprise et des cadres de vérification comptable

Une flexibilité accrue du marché du travail est essentielle pour faire face à la rapide évolution structurelle du secteur des entreprises, tiré par le progrès technologique et l'intégration grandissante de la Corée à l'économie mondiale. Des règles effectives de gouvernement d'entreprise sont également nécessaires pour orienter les décisions d'investissement et éviter les abus des actionnaires majoritaires et des administrateurs. D'importantes améliorations ont été apportées au cadre du gouvernement d'entreprise depuis la crise de 1997. Néanmoins, la faillite de SK Global à la suite de fraudes comptables donne à penser que la transparence est insuffisante et que les pratiques de vérification comptable doivent être améliorées. *Les mesures récemment adoptées pour exiger la certification des rapports financiers par les directeurs généraux et les directeurs financiers, pour interdire les prêts ou les garanties aux principaux actionnaires et administrateurs, et pour renforcer la protection des donneurs d'alerte devraient être effectivement mises en œuvre pour empêcher de tels abus. De plus, les mesures adoptées pour assurer l'indépendance des vérificateurs comptables devraient aider à améliorer la transparence. Il est cependant aussi nécessaire d'accroître sensiblement le nombre de vérificateurs comptables. Le gouvernement devrait également encourager les entreprises à appliquer les Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE qui ont été récemment adoptés. Enfin, la décision d'autoriser des actions collectives pour protéger les actionnaires des très grandes entreprises (au nombre d'environ 80) contre d'éventuelles pratiques frauduleuses sur les titres influence déjà le comportement des administrateurs. Il faudrait envisager d'étendre ces actions aux transactions avec des parties liées afin de réduire le risque d'abus de la part des administrateurs.*

Il est essentiel de poursuivre la réforme du secteur financier, notamment du secteur non bancaire...

De tels abus ont été à l'origine d'une certaine instabilité des marchés financiers. En particulier, les organismes de placement collectif ont connu des pénuries de liquidités en 2003 après l'effondrement de SK Global et ont été également affectés par les problèmes des sociétés de cartes de crédit. L'utilisation des cartes de crédit s'est multipliée par onze entre 1998 et 2002 avant que les sociétés de cartes de crédit et les autorités de surveillance n'acquissent l'expérience

nécessaire. L'augmentation du taux d'impayés, passé de 5 à 14 pour cent, et du montant des prêts rééchelonnés, passé de 7 à 29 pour cent des crédits totaux, a entraîné de graves problèmes de liquidités et de capital dans ce secteur. Face à cette situation, le gouvernement a encouragé les sociétés liées à reconduire la dette des sociétés de cartes de crédit, bien qu'une telle stratégie tende à affaiblir la discipline du marché. Les autorités ont coordonné une opération de sauvetage concernant la principale société de cartes de crédit, craignant que son effondrement ne déclenche une crise systémique. Les problèmes d'aléa moral pourraient cependant s'en trouver aggravés si l'on en déduit que le gouvernement reste prêt à empêcher les entreprises de grande taille à faire faillite. Outre la nécessité d'améliorer les mécanismes de surveillance face à la rapide expansion du secteur des cartes de crédit, le rythme de progression des prêts bancaires aux ménages, dont le volume s'est accru de plus de 40 pour cent en 2002, conduit à se demander si le secteur financier est bien à même d'analyser correctement les risques. *Ces problèmes soulignent la nécessité de mettre en place un mécanisme de surveillance des institutions financières fondé sur l'anticipation et l'analyse des risques. Dans le secteur bancaire, la privatisation des avoirs de l'État devrait se poursuivre. Enfin, l'amélioration de la situation des organismes de placement collectif, notamment par la privatisation des deux grandes institutions qui ont été restructurées au moyen des deniers publics, est une priorité pour promouvoir le développement du marché des obligations de sociétés et offrir aux ménages des instruments d'épargne plus sûrs.*

**... ainsi que
de procéder
à des réformes sur
le marché
de l'immobilier**

La mise en place d'instruments d'épargne à long terme aiderait les ménages à préparer leur retraite et réduirait la concentration de leur épargne dans l'immobilier. Les craintes suscitées par les pressions persistantes à la hausse sur les prix de l'immobilier, qui ont abouti à une augmentation d'un tiers des prix des logements au cours des trois dernières années, ont suscité un large éventail d'initiatives des pouvoirs publics. En poursuivant ces efforts par des mesures visant à relever les impôts sur l'actif immobilier et à accroître l'offre de logements, on contribuerait à atténuer ces pressions. Le projet d'abandonner Séoul comme capitale au profit d'une ville située au centre du pays pourrait également atténuer la concentration de l'activité dans la région de Séoul, où les hausses de prix ont été les plus

fortes. La densité démographique de la Corée étant l'une des plus élevées du monde, il faudrait veiller en priorité à ce que les terrains soient judicieusement utilisés. La complexité de la réglementation foncière (112 textes de loi) est l'un des principaux facteurs qui entravent l'investissement des entreprises étrangères et locales en Corée. *L'une des toutes premières priorités des pouvoirs publics devrait donc être de simplifier le régime d'occupation des sols.*

Il faut intensifier la concurrence en élargissant les pouvoirs de la KFTC...

Il est essentiel de favoriser la concurrence pour améliorer la croissance de la productivité. De fait, les marchés fortement concentrés se caractérisent généralement par des taux de marque plus élevés, ce qui réduit le bien-être des consommateurs et fausse l'affectation des ressources. *Étant donné les importants gains potentiels qui peuvent en découler, l'intensification de la concurrence devrait être le tout premier objectif des interventions de l'État visant à accélérer la croissance de certains secteurs. En particulier, les autorités devraient éviter de trop soutenir les dix secteurs identifiés comme futurs moteurs de la croissance. Pour stimuler la concurrence, il faudrait renforcer l'autorité de la Commission coréenne de la concurrence (KFTC) en la dotant de plus larges pouvoirs d'investigation. En durcissant les sanctions pour les aligner sur celles prévues dans les autres pays membres et en créant une menace crédible de sanctions individuelles, on accroîtrait l'effet dissuasif de la politique de la concurrence. Il faudrait développer la possibilité de poursuites légales privées, et en même temps réduire le traitement spécial prévu pour des secteurs particuliers, comme les petites et les moyennes entreprises. Du fait de l'importance attachée au « commerce équitable » et des inquiétudes suscitées par la puissance des chaebol, l'autorité responsable de la concurrence a longuement travaillé à des mesures destinées à limiter les prises de participation et les garanties de prêts et à contrôler différents aspects de la structure du capital. L'importance attachée à ces questions pourrait affaiblir l'attention portée par la KFTC à d'autres problèmes fondamentaux de concurrence. La conjonction d'un meilleur gouvernement d'entreprise, d'institutions financières plus indépendantes, d'une surveillance financière renforcée et d'un élargissement du rôle des investisseurs étrangers – qui détiennent actuellement plus de 40 pour cent des sociétés coréennes inscrites à la cote, réduit les risques d'abus par les administrateurs des chaebol en renforçant les mécanismes du marché qui impo-*

sent une certaine discipline aux groupes. *Les fonctions de surveillance des transactions assimilables à un abus de biens sociaux devraient être exclusivement confiées aux organes de réglementation chargés des questions financières et des problèmes de titres, cependant que les transactions qui ont pour effet dans des cas particuliers d'exclure ou de fausser la concurrence sur les marchés de produits devraient continuer de relever du droit de la concurrence.*

**... en réduisant
les obstacles
dans le secteur
des services...**

C'est dans le secteur des services, où la productivité est particulièrement faible, qu'un renforcement de la concurrence pourrait, semble-t-il, porter le plus de fruits. En conséquence, l'une des tâches les plus urgentes pour les responsables économiques de la Corée est de faciliter la concurrence dans le secteur des services en ouvrant le marché et en réformant la réglementation. Priorité devrait être donnée au secteur du détail, qui se caractérise par un grand nombre de points de vente et de très nombreux salariés. *Il importe de simplifier les procédures d'octroi de licences pour l'ouverture de grands magasins de détail et de les rendre plus transparentes, tout en levant les obstacles aux investissements directs étrangers. La déréglementation du zonage faciliterait également le développement de grands magasins à plus forte productivité. Il faudrait aussi assouplir les restrictions à l'entrée de certains services professionnels, tout en évitant que le gouvernement ne délègue ses pouvoirs aux associations professionnelles. Les réglementations qui limitent la concurrence étrangère en imposant des restrictions à la présence commerciale devraient être rendues moins strictes, et il serait également bon de reconnaître les normes de qualification d'autres pays. En ce qui concerne les prix, la loi générale de 1999 qui a mis fin à l'existence légale des ententes a rendu illicite la collusion concernant la fixation des honoraires dans neuf professions. Une action comparable devrait être engagée dans d'autres domaines où des exemptions à la loi sur la réglementation des monopoles et sur la concurrence autorisent les pratiques collusoires.*

**... en développant
la concurrence
dans les industries
de réseau...**

Les autorités devraient par ailleurs intensifier leurs efforts pour développer la concurrence dans les industries de réseau, notamment l'électricité, le gaz naturel et les télécommunications. *La mise en place de régulateurs sectoriels indépendants, qui sont la norme dans les autres pays de l'OCDE, est déterminante pour le jeu de la concurrence.* Le rôle confié aux ministères pour le Développement de ces secteurs va à

l'encontre du souci d'encourager la concurrence. Dans les secteurs de l'électricité et du gaz naturel, il importe de mettre au point des plans détaillés de libéralisation afin d'encourager l'entrée de nouveaux acteurs et de mener à bien la privatisation prévue des compagnies productrices d'électricité. Ceci permettrait d'assurer leur indépendance vis-à-vis du système de transport, condition préalable à la concurrence. De plus, il convient de corriger les distorsions de prix qui favorisent l'agriculture et l'industrie en veillant à ce que les prix reflètent bien les coûts. Dans certains secteurs, notamment les télécommunications, il est nécessaire de mettre en place un cadre adéquat pour l'interconnexion et le dégroupage de la boucle locale. D'autres mesures, notamment un assouplissement des conditions imposées à l'entrée et la généralisation de la portabilité des numéros, seraient également bénéfiques dans le secteur des télécommunications.

**... et en stimulant
la concurrence
internationale par
une plus large
ouverture
aux importations
et aux entrées
d'investissements
directs étrangers**

La réduction des obstacles aux importations est une condition importante pour renforcer la concurrence. Il y a lieu d'abaisser les tarifs douaniers relativement élevés de la Corée, tout en veillant à ce que les normes n'entravent pas les importations. Les obstacles aux échanges dans le secteur agricole fortement protégé devraient être réduits par la conversion des soutiens aux producteurs en paiements directs. La protection de l'agriculture devrait être abaissée ; selon l'OCDE, le montant total des aides accordées aux agriculteurs par les consommateurs et les contribuables coréens a représenté 3½ pour cent du PIB en 2003. La libéralisation des échanges agricoles contribuera au succès des négociations commerciales multilatérales, en même temps qu'elle facilitera la participation de la Corée à des accords régionaux de libre-échange, ce qui lui permettrait de tirer parti du dynamisme économique de l'Asie. L'accélération des entrées d'investissements directs étrangers (IDE) est l'un des principaux objectifs du gouvernement depuis la crise, et d'importants mouvements de ce type ont été recensés à la fin des années 90. Bien que le ralentissement des entrées d'IDE depuis 2000 puisse essentiellement tenir à des facteurs extérieurs, il importe de supprimer les obstacles qui les entravent encore. Plus importante peut-être encore pour attirer les entrées d'IDE est l'amélioration des aspects de l'économie coréenne qui découragent les investisseurs étrangers, notamment les problèmes du marché du travail.

En résumé

La poursuite de la forte croissance observée ces dernières années exigera des politiques macroéconomiques adéquates et de nouvelles réformes structurelles pour accélérer

les gains de productivité et compenser la décélération de l'utilisation de travail et de capital. Il est essentiel de mettre en place un cadre efficace pour les dépenses publiques à moyen terme afin de faire face aux pressions grandissantes auxquelles ces dernières seront soumises, et de procéder parallèlement à une réforme en profondeur du système de retraite en raison du rapide vieillissement de la population. La politique monétaire devrait être axée sur le nouvel objectif d'inflation à moyen terme, cependant qu'un arrêt de l'accumulation de réserves de change tendrait à favoriser une expansion économique équilibrée. La flexibilité du marché du travail est essentielle pour préserver la croissance dans le contexte d'un rapide changement structurel. Un nouvel élargissement du filet de sécurité sociale, une réduction de la protection de l'emploi des travailleurs réguliers et des efforts visant à instaurer des relations professionnelles plus harmonieuses renforceraient la flexibilité tout en réduisant le dualisme du marché du travail. La flexibilité de l'emploi facilitera à son tour la restructuration des entreprises, laquelle devrait s'inspirer du cadre amélioré de gouvernement d'entreprise grâce à la mise en œuvre effective des réformes récentes visant à renforcer la transparence et l'obligation de rendre des comptes. Les derniers problèmes du secteur financier devraient être réglés efficacement tout en limitant l'utilisation des deniers publics et les problèmes d'aléa moral. Un effort accru d'anticipation pour limiter les risques émergents aiderait à éviter l'apparition de problèmes tels que ceux qu'a connus le secteur des cartes de crédit. Le renforcement de la concurrence est essentiel pour améliorer la productivité, ce qui implique notamment une plus grande efficacité de la politique de la concurrence. C'est dans le secteur des services et dans les industries de réseau, où certains programmes de réforme ont pris du retard sur les calendriers prévus, que l'on peut le mieux intensifier la concurrence et améliorer la productivité. L'ouverture grandissante aux importations et aux entrées d'investissements directs étrangers est également déterminante pour renforcer la concurrence. Au total, des mesures propres à assurer la stabilité macroéconomique, une nouvelle amélioration du cadre économique et une intensification de la concurrence sont autant d'éléments déterminants pour que la croissance de la Corée se poursuive à un rythme rapide et pour accélérer le processus de convergence.

Bibliographie

- AIE (2002a), *Energy Policies of IEA Countries: The Republic of Korea 2002 Review*, Paris.
- AIE (2002b), *Flexibility in Natural Gas Supply and Demand*, Paris.
- AIE (2003), *Energy Prices & Taxes: Quarterly Statistics*, Paris.
- Banque de Corée (2003), *Rapport sur la stabilité financière*, Séoul (en coréen).
- Bureau du ministère du Commerce (2003), *Review of EUCCCK's Trade Issues & Recommendations 2003*, Séoul.
- Cho, Dongchul et Hyeon Park (2003), « Incidence économique de la construction d'une nouvelle capitale », *Rapport annuel 2003*, Institut coréen du développement, Séoul (en coréen).
- Cho, Dongchul et Sung, Myung-Kee (2003), « Faiblesse des taux d'intérêt et des prix immobiliers réels ; incidences pour la politique monétaire et fiscale », Institut coréen du développement, n° 166, Séoul (en coréen).
- Cho, Joonmo (2003), « An Economic Analysis of the Effect of Korean Labor Unions on Corporate Bankruptcy Threat », dans *Empirical Evaluation of Corporate Restructuring*, Stijn Claessens et Dongsoo Kang (dir. publ.), Institut coréen du développement, Séoul.
- Claessens, Stijn et Dongsoo Kang (dir. publ.) (2003), *Empirical Evaluation of Corporate Restructuring*, Institut coréen du développement, Séoul.p
- Fonds monétaire international (2003), *Financial System Stability Assessment*, IMF Country Report n° 03/81, Washington.
- Haggard, Stephan, Wonhyuk Lim et Euysung Kim (dir. publ.) (2003), *Economic Crisis and Corporate Restructuring in Korea*, Cambridge University Press.
- Han, Chin Hee *et al.* (2002), « Perspectives du taux de croissance potentiel de l'économie coréenne : 2003 à 2012 », Institut coréen du développement, Étude stratégique 2002-07, Séoul (en coréen).
- Hur, Jai-Joon (2004), « Labor Demand in Korea », Korea Labor Institute Issue Paper n° 27, Séoul.
- Hur, Jai-Joon et Hokyung Kim (2002), « Employment Insurance and Work Injury Insurance as a Social Safety Net », dans *Labor in Korea*, Wonduck Lee (dir. publ.), Korea Labor Institute, Séoul.
- Institut coréen du développement (1997), « Vers une structure de marché concurrentielle », Séoul, document ronéoté (en coréen).
- Jaumotte, Florence (2003), « *Female labour force participation: past trends and main determinants in OECD countries* », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 376, Paris.

- Jeong, Jin-Ho (2003), « Wages in Korea », Korea Labor Institute Issue Paper n° 25, Séoul.
- Jeong, Kap-Young *et al.* (2002), « Perspectives à moyen et long terme des politiques de la concurrence : concurrence 2010 », Korea Academic Society of Industrial Organization, Séoul, document ronéoté (en coréen).
- Jung, Hee-Nam (2003), « Stratégie pour la réforme des réglementations foncières », Korea Research Institute for Human Settlements, Séoul (en coréen).
- Jwa, Sung-Hee (2002), *The Evolution of Large Corporations in Korea*, Edward Elgar Publishing, Northhampton, Massachusetts.
- Jwa, Sung-Hee et In Kwon Lee (dir. publ.) (2000), *Korean Chaebol in Transition: Road Ahead and Agenda*, Korea Economic Research Institute, Séoul.
- Kalirajan, K. (2000), « Restrictions on Trade in Distribution Services », *Staff Research Paper*, Productivity Commission, Ausinfo, Canberra.
- Kim, Dong-Whan (2003), « Déréglementation pour l'amélioration de la productivité dans le secteur de la distribution », Chambre de commerce et de l'industrie de Corée, Séoul, document ronéoté (en coréen).
- Kim, Jaehong (2002), « Réglementation de l'entrée : théorie et pratique », Korea Economic Research Institute, Séoul (en coréen).
- Kim, Wan-Soon et Michael Jae Choo (2002), « Managing the Road to Globalisation: The Korean Experience », Korea Trade-Investment Promotion Agency (KOTRA), Séoul.
- Kim, Yang Woo (2002), « Optimal Horizons for Inflation Targeting in Korea », *Economic Papers*, Banque de Corée, vol. 5, n° 1.
- Kwon, O. Yul, Sung-Hee Jwa et Kyung-Tae Lee (dir. publ.) (2003), *Korea's New Economic Strategy in the Globalization Era*, Edward Elgar Publishing, Northhampton, Massachusetts.
- Lee, Changwon (2003), « Changing Labor Relations and Human Resources Management of Korean Businesses in China and Future Challenges », Korea Labor Institute Issue Paper n° 21, Séoul.
- Lee, Jae-hyung (2002), « Analyse de la concentration du marché en Corée : secteurs minier et manufacturier », Institut coréen du développement, Étude stratégique 2002-10, Séoul (en coréen).
- Lee, Jang-Young (2003), « Démarche axée sur le marché pour le règlement des problèmes d'endettement des sociétés de cartes de crédit », *Weekly Financial Market* 12-22, Korea Institute of Finance, Séoul (en coréen).
- Lee, Wonduck et Byung-you Cheon (2004), « Flexibility in the Korean Labor Market », Korea Labor Institute Issue Paper n° 28, Séoul.
- Lim, Youngjae *et al.* (2003), « Developing and Measuring an Evaluation Index for Market Reform », Institut coréen du développement, Séoul, document ronéoté.
- McKinsey & Company (1998), « Productivity-led Growth for Korea: General Merchandise Retail Industry », Séoul et Washington.
- Ministère de la Planification et du Budget (2002), *How Korea Reformed the Public Sector*, Séoul.
- Ministère du Travail (2003), *Reform Proposal for Sound Industrial Relations*, Séoul.
- Nam, Il-Chong *et al.* (2001), « Réforme de la réglementation tarifaire dans les industries de réseau privatisées », Institut coréen du développement, Séoul, document ronéoté (en coréen).
- Nguyen-Hong, D. (2000), « Restrictions on Trade in Professional Services », *Staff Research Paper*, Productivity Commission, Ausinfo, Canberra.

- OCDE (1999), *Études économiques de l'OCDE. Corée*, Paris.
- OCDE (2000a), *Études économiques de l'OCDE. Corée*, Paris.
- OCDE (2000b), *Réforme de la réglementation en Corée*, Paris.
- OCDE (2000c), *Réforme des réglementations dans le transport routier de marchandises et dans la distribution de détail*, Paris.
- OCDE (2001a), *Études économiques de l'OCDE. Corée*, Paris.
- OCDE (2001b), *Revue économique de l'OCDE : Numéro spécial : Réforme de la réglementation*, n° 32, Paris.
- OCDE (2001c), *Examens territoriaux de l'OCDE : Corée*, Paris.
- OCDE (2002), « Concurrence sur les marchés de produits et performance économique », *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 72, décembre, Paris.
- OCDE (2003a), « Après la bulle des télécommunications », *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 73, juin, Paris.
- OCDE (2003b), *Perspectives des communications*, Paris.
- OCDE (2003c), *Études économiques de l'OCDE. Corée*, Paris.
- OCDE (2003d), *Science, technologie et industrie : tableau de bord de l'OCDE 2003*, Paris.
- OCDE (2003e), *Les sources de la croissance économique dans les pays de l'OCDE*, Paris.
- Park, Jong-Kyu (2004), « Effets macroéconomiques de l'éclatement de la bulle dans le secteur des cartes de crédit », *Weekly Financial Market* 13-04, Korea Institute of Finance, Séoul (en coréen).
- Rowthorn, Robert et Ken Coutts (2004), « De-industrialisation and the Balance of Payments in Advanced Countries », *Cambridge Journal of Economics*, à paraître.
- Shin, Inseok, Chinhee Han et Changkyun Park (2003), « Analyse du problème des emprunteurs défaillants et des orientations futures de l'action des pouvoirs publics », Institut coréen du développement, Séoul, document ronéoté (en coréen).
- Sohn, Chan-Hyun (2002), *Korea's Corporate Restructuring since the Financial Crisis*, Korea Institute for International Economic Policy, Séoul.
- Suh Yong-Ku, *et al.* (2002), « Effets économiques des changements structurels dans le secteur de la distribution », *Research Paper submitted to MOCIE*, Sookmyung Women's University, Séoul (en coréen).

Annexe A

Vue d'ensemble des progrès de la réforme structurelle

Cette annexe fait le point des recommandations de l'*Étude économique de la Corée* de l'OCDE de 2003.

Recommandations de l'Étude 2003	Mesures prises ou proposées par les autorités
A. Secteur des entreprises	
Assouplir encore les restrictions imposées aux chaebol en parallèle avec le développement d'institutions de marché pour la restructuration des entreprises.	La Commission coréenne de la concurrence a proposé un « Plan de réforme du marché sur trois ans » selon lequel les chaebol qui améliorent leur gouvernement d'entreprise et leur structure de propriété pourraient échapper aux réglementations sur l'investissement en actions. Les actions collectives doivent être introduites en 2005. Toutefois, elles ne concerneront que les grandes entreprises dont l'actif dépasse 2 000 milliards de wons, et couvriront uniquement les affaires liées aux valeurs mobilières. Les actions collectives seront étendues à toutes les sociétés cotées en 2007.
Améliorer les possibilités de dédommagement des actionnaires en cas de décisions de gestion illégales, soit en introduisant des actions collectives, soit en apportant des modifications aux actions dérivées (<i>Étude</i> 2001).	Les actions collectives doivent être introduites en 2005. Toutefois, elles ne concerneront que les grandes entreprises dont l'actif dépasse 2 000 milliards de wons, et couvriront uniquement les affaires liées aux valeurs mobilières. Les actions collectives seront étendues à toutes les sociétés cotées en 2007.
Améliorer le programme de réaménagement des dettes (<i>Étude</i> 2001).	Le programme de réaménagement des dettes, qui se poursuit pour neuf des 83 sociétés initialement désignées, doit être supprimé dans un proche avenir.
Accroître la transparence en améliorant la qualité des audits externes (<i>Étude</i> 2001).	Trois lois relatives au système comptable ont été révisées en 2003, de manière à exiger la certification des rapports financiers des directeurs généraux et des directeurs financiers, à interdire les prêts ou garanties en faveur des principaux actionnaires et dirigeants, et à renforcer la protection des donneurs d'alarme.
B. Secteur financier	
La Korea Asset Management Corporation (KAMCO) devrait continuer de vendre, en fonction de son propre calendrier, les créances improductives qu'elle a achetées.	Sur les 110 000 milliards de wons de créances improductives que la KAMCO a achetées entre 1997 et 2002, elle en a revendu pour 69 000 milliards. La KAMCO prévoit d'en vendre encore pour 3 000 milliards de wons en 2004.

Recommandations de l'Étude 2003	Mesures prises ou proposées par les autorités
La privatisation des banques commerciales devrait être une priorité absolue, étant donné la nécessité de renforcer leur rôle dans la restructuration des entreprises et de mettre en place un système financier orienté par le marché.	Les participations publiques restantes de l'État dans deux banques d'envergure nationale, Choheung et Kookmin, ont été cédées en 2003. La privatisation du holding de Woori Bank est en cours, tandis que les autorités élaborent des plans pour céder leurs participations restantes dans certaines des autres banques.
Il importe que la Commission de surveillance financière suive les risques futurs potentiels affectant la qualité des actifs du fait du gonflement des crédits bancaires aux ménages, de l'utilisation accrue des cartes de crédit et des fluctuations des prix des actifs.	Les règles de provisionnement et les autres réglementations prudentielles à l'intention des banques et des sociétés de cartes de crédit ont été durcies, ce qui a contribué à mettre au jour les arriérés latents et, par là même, à limiter l'ampleur du problème et améliorer la situation des institutions financières.

C. Marché du travail

Veiller à ce que la protection de l'emploi des travailleurs réguliers n'entrave pas la restructuration du secteur des entreprises et du secteur financier.	La proposition de réforme soumise à la Commission tripartite par le gouvernement en 2003 prévoit une réduction de la période de consultation pour les licenciements collectifs. Les lois connexes doivent être révisées en 2004, après délibération par la Commission tripartite.
L'extension du filet de protection sociale aux travailleurs non réguliers devrait être accompagnée de façon à limiter le développement d'un marché du travail dual.	Le régime d'assurance maladie sur le lieu de travail et le Régime national de retraite ont été étendus aux salariés à temps partiel. La couverture du système d'assurance-chômage a été étendue aux travailleurs journaliers tels que les ouvriers du bâtiment.
Utiliser la Commission tripartite pour parvenir à un consensus permettant d'aligner les pratiques de la Corée en matière de relations professionnelles sur les normes acceptées au niveau international.	En 2003 le gouvernement a annoncé la mise en place d'un « Plan de réforme des relations professionnelles » de manière à mieux harmoniser les réglementations du travail avec les normes acceptées au plan international. La Commission tripartite examine cette proposition de réforme.
La Confédération coréenne des syndicats (KCTU) devrait rejoindre la Commission tripartite afin que celle-ci fonctionne efficacement.	Les efforts se poursuivent en vue de convaincre la KCTU de rejoindre la Commission.
Il convient de supprimer progressivement les subventions à l'emploi impliquant d'importantes pertes sèches.	Les dépenses au titre des subventions à l'emploi ont baissé de 30 pour cent entre 2001 et 2003, et les programmes ont été plus clairement ciblés.

D. Marché foncier

Relever l'impôt sur la détention de biens immobiliers et rendre le système actuel moins régressif.	Les autorités ont relevé le taux effectif de l'impôt sur la propriété en rapprochant la base d'imposition du prix du marché et en supprimant les facteurs d'ajustement en fonction de la taille. En outre, le cadre fiscal actuel sera modifié en 2005 avec l'instauration d'une taxe immobilière globale applicable aux bâtiments et aux terrains et la mise en place de taux d'imposition progressifs.
--	--

Recommandations de l'Étude 2003

Mesures prises ou proposées par les autorités

E. Intensifier la concurrence

La Commission de réforme de la réglementation (RRC) devrait empêcher les fonctionnaires d'imposer des réglementations qui ne s'appuient pas sur un texte de loi.

En vertu du système de délibération *ex ante* pour les réglementations nouvelles ou révisées, la RRC a bloqué des réglementations qui ne s'appuient pas sur un texte de loi ou qui impliquent des charges plus lourdes que les avantages escomptés. En 2002, la RRC a examiné 280 projets de réglementations. Elle a recommandé que 26 pour cent d'entre eux soient modifiés et 9 pour cent rejetés.

Poursuivre le « Projet d'assainissement du marché » pour aider les consommateurs à récolter les fruits d'une concurrence accrue.

Le Projet a induit une baisse substantielle des prix dans certains des secteurs retenus. La KFTC a mis en œuvre le Projet dans six secteurs en 2003, et elle poursuivra ses efforts dans huit secteurs en 2004.

Achever le programme de privatisation de 1998 et examiner si la privatisation d'autres entreprises publiques renforcerait l'efficacité.

Huit des onze entreprises publiques retenues dans le programme de privatisation de 1998 ont été privatisées, tandis que 67 des 77 filiales publiques qui devaient être assainies ont été restructurées par privatisation, liquidation ou fusion.

F. Secteurs spécifiques**Télécommunications**

Réduire encore les contributions obligatoires des prestataires de services et limiter l'intervention étatique.

Pas de mesure prise. La contribution annuelle obligatoire au titre de la R-D reste fixée à 0.5 pour cent des recettes.

Mettre en place une autorité de régulation indépendante et rationaliser la procédure d'autorisation pour faciliter l'entrée de nouvelles entreprises.

Pas de mesure prise. Bien que la Commission coréenne des communications soit devenue un organe de régulation semi-indépendant, elle manque d'autonomie en ce qui concerne le recrutement des agents, l'établissement du budget et des dispositions cruciales telles que les autorisations et la tarification.

Imposer des plafonds de prix sur les marchés où Korea Telecom conserve une position dominante, tout en limitant l'intervention sur tous les autres marchés.

Pas de mesure prise.

Assouplir encore les dernières restrictions de la participation étrangère dans le secteur des télécommunications.

Pas de mesure prise. Le plafond de la participation étrangère dans Korea Telecom a été porté de 33 à 49 pour cent en 2002, soit la même limite que pour les autres prestataires de services utilisant des installations.

Électricité

Accélérer l'application du plan décennal afin de faire profiter plus tôt les ménages des bienfaits de la concurrence.

Pas de mesure prise.

Mettre en place un organe de régulation indépendant.

Pas de mesure prise. La Korea Electricity Commission manque d'autonomie.

Recommandations de l'Étude 2003

Mesures prises ou proposées par les autorités

Agriculture

Accélérer le passage du régime de soutien des prix du marché au régime de paiements directs aux producteurs.

Les paiements directs sont passés de 6 pour cent du soutien total aux agriculteurs en 2001 à 9 pour cent en 2002. Le gouvernement a récemment annoncé un plan de long terme visant à porter les paiements directs de 9 pour cent du soutien total en 2003 à 23 pour cent en 2013.

Accélérer le regroupement des exploitations pour en accroître la taille moyenne.

De nombreuses mesures ont été appliquées, notamment le Programme d'optimisation de la taille des exploitations et le Programme de départ en retraite des agriculteurs. La taille moyenne des exploitations est passée de 1.36 ha en 2000 à 1.44 ha en 2002.

Améliorer l'accès au marché pour le riz importé lorsque l'engagement d'accès minimum aura pris fin en 2004.

Pas de mesure prise.

G. Créer une économie fondée sur le savoir**Système éducatif**

Assouplir le contrôle centralisé afin d'accroître l'autonomie des établissements scolaires, tout en responsabilisant ces derniers.

Le gouvernement a délégué des pouvoirs en matière d'éducation de base aux autorités éducatives provinciales ou aux directeurs des établissements. Les lois et règlements connexes font l'objet de nouvelles délégations de pouvoirs.

Développer le projet pilote de création d'écoles privées indépendantes.

Pas de mesure prise. Les écoles privées indépendantes, notamment les écoles alternatives, les écoles spécialisées et les établissements indépendants autofinancés, doivent être développées dans le cadre de la Politique d'égalisation.

Envisager d'accroître les dépenses au titre de l'éducation tertiaire en augmentant le soutien aux établissements privés, qui ont en charge la majorité des élèves.

Pas de mesure prise. En 2003, le gouvernement a formulé un plan destiné à promouvoir la compétitivité de l'enseignement tertiaire en accordant une plus large autonomie aux établissements, en réduisant leur taille et en favorisant le cadre de la recherche.

Offrir un montant suffisant de prêts et de subventions pour assurer l'accès à l'éducation tertiaire.

Le montant des prêts au titre de l'éducation tertiaire a augmenté de 19 pour cent en 2003, ce qui a permis de distribuer 783 milliards de wons à 303 000 personnes. Les dépenses publiques connexes ont également augmenté pour passer de 56 à 75 milliards de wons en 2003.

Recherche-développement

Renforcer le rôle des universités dans l'effort de R-D en favorisant davantage les activités de recherche des professeurs.

Les dépenses publiques au titre de la recherche fondamentale, qui est principalement effectuée dans les universités, sont passées de 19 pour cent du budget total de R-D en 2002 à 21 pour cent en 2004. Elles doivent atteindre 25 pour cent du total à l'horizon 2007.

Recommandations de l'Étude 2003	Mesures prises ou proposées par les autorités
Encourager l'interaction dans le domaine de la R-D entre les universités, le secteur privé et les établissements publics de recherche en favorisant la mobilité de la main-d'œuvre et en développant les possibilités de mise en réseau.	Le gouvernement a lancé de nombreux programmes de coopération, notamment i) la participation du secteur privé au Conseil national de la science et de la technologie et aux conseils d'administration des établissements publics de recherche, ii) l'octroi d'un régime préférentiel au secteur privé pour le financement des programmes nationaux de R-D et iii) la réduction des dotations forfaitaires aux établissements publics de recherche de manière à encourager ces derniers à rechercher des fonds externes privés.
Développer les liens internationaux dans le domaine de la R-D.	Afin d'attirer l'investissement étranger en R-D, un comité spécial a été créé au sein du Cabinet présidentiel en 2004. L'ouverture en Corée de centres de R-D étrangers tels que l'Institut Pasteur et l'Institut Cavendish illustre le renforcement des liens internationaux. En outre, le gouvernement va créer une Fondation pour la coopération internationale en science et technologie afin de resserrer les liens internationaux.
Faire preuve de prudence en axant les programmes de R-D sur des technologies spécifiques.	Pas de mesure prise.
Jeunes entreprises à risque	Pas de mesure prise.
Réduire les apports de fonds propres et de garanties de l'État dans ce secteur, tout en encourageant la participation d'autres investisseurs, notamment les investisseurs providentiels et les investisseurs institutionnels. Examiner si l'État devrait continuer de désigner certaines entreprises comme jeunes entreprises à risque et, dans l'affirmative, vérifier que les critères soient suffisamment objectifs.	Fin 2002, les critères de désignation ont été modifiés de sorte que le processus comporte désormais deux étapes, avec l'adjonction d'une évaluation des capacités d'innovation, qui est réalisée par des entités indépendantes. Le système actuel de désignation doit prendre fin en 2005.
Petites et moyennes entreprises	En 2003, le nombre des programmes a été ramené de 88 à 79, tandis que les dépenses publiques connexes ont baissé de 2 pour cent.
Réduire le montant du soutien et le nombre des programmes en faveur des PME pour éviter le gaspillage et les doubles emplois.	Le nombre des activités réservées aux PME a été ramené de 86 à 45 en 2002. Ce régime de protection doit prendre fin en 2004.
Continuer de réduire la protection accordée aux PME.	

H. Développement durable

Pollution atmosphérique

Étendre à d'autres régions le système d'échange de droits d'émission en vigueur à Séoul, sur la base de données exactes concernant les émissions.

En 2003, la loi spéciale sur l'amélioration de la qualité de l'air dans la région de la capitale a été promulguée, avec effet en 2007 ; elle prévoit l'adoption d'un système régional de plafonds et d'échanges de droits d'émission.

Recommandations de l'Étude 2003**Mesures prises ou proposées par les autorités**

Renforcer l'application des dispositifs en développant le rôle des inspections indépendantes et en séparant les fonctions de surveillance et de propriété des collectivités locales en ce qui concerne les usines locales d'incinération.

Réduire les avantages fiscaux des véhicules diesel et relever les normes d'émission et de qualité du carburant applicables à ces véhicules. Durcir les normes d'émission applicables aux véhicules lourds conformément aux mesures prises dans les autres pays de l'OCDE.

Développer la tarification routière et améliorer les politiques de gestion du trafic afin de réduire les encombrements.

Gestion des déchets

Relever progressivement le prix des sacs utilisés pour les ordures ménagères.

Suivre de près le fonctionnement du système de responsabilité élargie du producteur pour les produits recyclables, de façon que le recyclage n'engendre pas de coûts excessifs par rapport aux autres méthodes d'élimination des déchets.

Atténuer l'opposition des résidents à la construction de nouvelles unités modernes de traitement des déchets en leur accordant des dédommagements et en instaurant une surveillance plus stricte de ces installations.

Les installations détenues par des autorités locales d'échelon inférieur sont inspectées par des autorités locales d'échelon supérieur, tandis que les installations de ces dernières sont inspectées par les offices régionaux de l'environnement de l'administration centrale.

Le prix du carburant diesel a été relevé en fonction du calendrier prévu par la réforme fiscale quinquennale (2002-2006). À partir de 2006, la norme de teneur en soufre du gazole doit être abaissée de 430 ppm à 30 ppm, et les normes d'émission des véhicules doivent être durcies pour atteindre le niveau des autres pays de l'OCDE (LUEV de la Californie (États-Unis) pour les véhicules à essence et normes Euro-IV pour les véhicules diesel).

La tarification routière a été appliquée à 24 autoroutes et 16 tunnels et routes en 2002. En particulier, le volume du trafic dans deux tunnels à péage de Séoul a diminué de 3 et 9 pour cent respectivement en 2002.

Le prix des sacs-poubelles a augmenté de 7 pour cent en moyenne en 2003.

Onze associations ont été créées pour surveiller la mise en conformité et rechercher une méthode de recyclage plus efficace. En outre, une analyse complète du système de responsabilité élargie du producteur est en cours avec la collaboration de l'OCDE, l'objectif étant d'améliorer encore ce dispositif.

En 2003, la loi visant à fournir un soutien aux communautés locales riveraines a été révisée de manière à élargir la gamme des installations couvertes. Conformément à cette loi, jusqu'à 10 pour cent des coûts totaux de construction doivent être affectés aux mesures de soutien.

I. Revenu de retraite durable

Tirer profit de la période favorable jusqu'en 2008 pour mettre en œuvre des réformes fondamentales débouchant sur un système à trois piliers qui fait davantage appel à l'épargne du secteur privé.

Réformer les pensions publiques professionnelles en les intégrant au Régime national de retraite.

La réforme du Régime national de retraite a été soumise à l'Assemblée nationale en 2003, mais n'a pas encore été approuvée. En attendant, les autorités étudient la mise en place d'un système de retraite d'entreprise.

En 2003, le gouvernement a créé un Groupe spécial rattaché au Cabinet du Premier ministre, et chargé d'examiner les moyens d'instituer la transférabilité entre les pensions publiques professionnelles et le Régime national de retraite.

Recommandations de l'Étude 2003	Mesures prises ou proposées par les autorités
Veiller à ce que le nouveau système d'aide sociale assure le minimum vital à toutes les personnes âgées qui en ont besoin, ainsi qu'aux autres individus éligibles.	Le Programme de protection sociale productive mis en place en 2000 a pour but d'assurer un minimum vital à toutes les personnes éligibles. La définition du niveau de subsistance, et notamment du coût minimum de la vie, a été actualisée chaque année.
J. Système fiscal	
Élargir l'assiette de l'impôt sur le revenu des personnes physiques en réduisant les abattements et les crédits, tout en améliorant l'imposition des travailleurs indépendants.	La méthode d'évaluation des revenus des travailleurs indépendants a été modifiée ; ces derniers sont désormais tenus de justifier les déductions fiscales. Pour améliorer encore l'imposition des travailleurs indépendants, un nouveau système de reçus pour les paiements en espèces doit être instauré en 2005.
Une imposition accrue des avantages annexes est nécessaire pour élargir la base d'imposition.	L'imposition des revenus provenant de l'exercice d'options sur actions et de l'achat d'actions à des prix inférieurs au cours du marché par l'intermédiaire des régimes d'actionnariat des salariés a été instituée en 2002.
Élargir l'assiette de l'impôt sur le revenu des sociétés en éliminant ou en simplifiant diverses incitations en faveur des PME, de l'investissement et de la R-D.	Le privilège fiscal des PME a été réduit par la suppression de la déductibilité des réserves pour investissement et par la réduction du taux de crédit d'impôt, ramené de 30 à 15 pour cent de l'assiette fiscale en 2004.
Élargir l'assiette fiscale de la TVA en réduisant le nombre des exemptions.	Le traitement spécial (régime fiscal simplifié) des petites entreprises a été sensiblement réduit. Le plafond d'application a été ramené de 150 à 48 millions de won en 2002, et la proportion de contribuables bénéficiant du régime spécial est tombée de 90 pour cent en 2001 à 46 pour cent en 2003.
Réformer la fiscalité des revenus du capital, qui est faible et varie selon les sources.	Le système global d'imposition des revenus financiers, dont l'application avait été temporairement suspendue après la crise financière, a été rétabli en 2001. Le régime d'exemption fiscale des dépôts à long terme auprès des compagnies d'assurances a été durci en 2004.
Continuer d'augmenter les impôts sur la détention de biens immobiliers et d'abaisser les impôts sur les transactions.	Les autorités ont relevé le taux d'imposition effectif de la propriété en rapprochant l'assiette du prix du marché et en supprimant les facteurs d'ajustement liés à la taille. En outre, le cadre fiscal actuel sera modifié en 2005 avec la mise en place d'une taxe immobilière globale sur les bâtiments et les terrains.
Réduire le recours aux quasi-impôts (prélèvements qui ne sont pas imposés par des lois fiscales).	Le nombre de quasi-impôts est passé de 95 en 1999 à 102 en 2002, tandis que les recettes totales ont augmenté de 82 pour cent.

Annexe B
Chronologie économique

2003

Janvier

La Banque de Corée fixe son objectif d'inflation pour 2003 à 3 pour cent, plus ou moins un point de pourcentage, comme en 2002.

Le ministère des Finances et de l'Économie étend le champ d'application du Système national d'information budgétaire à tous les organes nationaux.

Février

Le ministère de la Construction et des Transports prend des mesures pour enrayer la spéculation foncière déclenchée par le projet de création d'une nouvelle capitale administrative, en désignant onze zones dans lesquelles une autorisation préalable des transactions foncières est nécessaire.

Moody's formule des perspectives négatives et non plus positives pour la cote de crédit de la Corée, tout en maintenant sa note à A3.

Mars

Le gouvernement entreprend de faire face aux chocs résultant de la guerre en Irak, notamment en engageant des mesures pour assurer les approvisionnements énergétiques de la Corée et en donnant un tour expansionniste à la politique monétaire et à la politique de taux de change.

Les autorités annoncent des actions visant à rétablir la stabilité financière des sociétés de cartes de crédit, en exigeant qu'elles fassent elles-mêmes des efforts pour se renflouer.

Avril

Le gouvernement demande aux institutions financières de coopérer en vue de réévaluer les crédits aux sociétés de crédit et aux fonds communs de placement afin de stabiliser le marché financier.

La grève des travailleurs des chemins de fer prend fin, notamment parce que la perspective d'une privatisation de la compagnie est écartée.

Le gouvernement présente un plan de réforme des systèmes de gouvernance et de comptabilité des entreprises, avec notamment un changement obligatoire des sociétés d'audit externe au moins une fois tous les six ans.

Mai

La Banque de Corée baisse le taux de l'argent au jour le jour de 25 points de base et le ramène à 4 pour cent.

Grève de la Fédération coréenne des dockers.

Le ministère des Finances et de l'Économie présente un plan de fusion entre la Bourse des valeurs de Corée, le KOSDAQ, et le marché à terme.

Juin

Promulgation de la Loi de réforme du secteur des chemins de fer. La Société nationale des chemins de fer, établissement public, va être scindée en deux entreprises publiques chargées respectivement des installations et de l'exploitation.

L'Assemblée nationale adopte un premier budget supplémentaire pour 2003, d'un total de 4 500 milliards de wons.

Juillet

La Banque de Corée abaisse le taux de l'argent au jour le jour de 25 points de base pour le ramener à 3.75 pour cent, niveau le plus bas jamais enregistré.

Les taxes spéciales sur la consommation applicables aux automobiles, aux téléviseurs et aux climatiseurs sont réduites de façon à stimuler la consommation intérieure.

Août

Privatisation de la Choheung Bank. La participation de 80 pour cent de l'État est cédée au Shinhan Financial Group.

Ouverture à Pékin de discussions entre six pays (Corée du Sud, Corée du Nord, États-Unis, Chine, Russie et Japon) sur la question nucléaire nord-coréenne.

Le « Régime d'emploi des travailleurs étrangers » est mis en place afin d'accorder aux travailleurs étrangers les mêmes droits (droits fondamentaux du travail, assurance contre les accidents du travail et salaire minimum) qu'aux travailleurs coréens. Leur période de travail maximale est fixée à trois ans.

La région d'Inchon est désignée comme « zone franche économique » en vue d'attirer l'investissement étranger.

Mise en place de la semaine de travail de cinq jours grâce à une révision de la Loi sur les normes du travail.

Septembre

La Commission de surveillance financière approuve la prise de contrôle de la Korea Exchange Bank par Lone Star.

Octobre

L'Assemblée nationale adopte un deuxième budget supplémentaire pour 2003, d'un total de 3 000 milliards de wons.

La région de Busan/Jinhae et la Baie de Kwangyang sont désignées comme « zones franches économiques ».

Le gouvernement annonce un plan d'action global pour stabiliser le marché immobilier en état de surchauffe en développant l'offre de logements, en renforçant le système fiscal et en durcissant les mesures réglementaires.

Novembre

Huit banques de crédit fournissent 2 000 milliards de wons à LG Card, principale société de cartes de crédit, qui souffre d'une pénurie de liquidités.

Décembre

L'Assemblée nationale adopte le budget 2004, d'un montant de 118 300 milliards de wons.

L'État met en vente sur le marché sa participation restante de 9.1 pour cent dans Kookmin Bank.

L'Assemblée nationale adopte trois lois pour un développement équilibré de la nation : la Loi spéciale sur la construction de la nouvelle capitale administrative, la Loi spéciale sur le développement équilibré de la nation et la Loi spéciale sur la décentralisation.

L'Assemblée nationale abaisse le taux de l'impôt sur les sociétés de 2 points de pourcentage pour le ramener à 25 pour cent, avec effet en 2005.

2004

Janvier

Entrée en vigueur de la Loi révisée sur la Banque de Corée. La Loi instaure un objectif d'inflation à moyen terme à la place de l'objectif annuel et renforce l'indépendance de la banque centrale en remplaçant l'un des membres extérieurs du Comité de politique monétaire par le vice-gouverneur de la Banque de Corée.

Le Comité de politique monétaire adopte un objectif d'inflation à moyen terme de 2.5-3.5 pour cent pour la période 2004-2006.

Les institutions financières créancières conviennent de renflouer LG Card en lui fournissant des liquidités supplémentaires.

L'Assemblée nationale approuve les actions collectives concernant des pratiques telles que la manipulation des cours boursiers et les infractions aux règles en matière de publicité et d'audit, avec effet en 2005.

Le ministère de l'Information et des Communications instaure la portabilité des numéros pour les services téléphoniques mobiles.

Février

M. Hun-Jai Lee est nommé Vice-Premier ministre et ministre des Finances et de l'Économie.

Le Comité de politique monétaire dérègle totalement les taux d'intérêt en supprimant les dernières restrictions sur les dépôts à vue.

L'accord de libre-échange avec le Chili est ratifié par l'Assemblée nationale, 18 mois après l'achèvement des négociations entre les deux pays.

KorAm Bank, sixième banque coréenne, est reprise par la Citibank, et la Hyundai Investment Trust Company est reprise par Prudential Financial.

Deuxième série de discussions nucléaires entre six pays à Pékin.

Mars

La nouvelle société de financement du logement (Korea Housing Finance Corporation) commence ses opérations visant à remplacer les prêts au logement à court terme des banques par des prêts hypothécaires à long terme.

Le gouvernement annonce un plan d'action global pour résoudre les problèmes des débiteurs défaillants, notamment en créant une structure de liquidation des créances douteuses.

L'Assemblée nationale vote une motion de destitution à l'encontre du président Roh Moo-hyun.

Avril

A l'issue des élections générales, le Parti Uri obtient plus de la moitié des sièges à l'Assemblée nationale, et le Parti travailliste démocrate obtient des sièges pour la première fois.

Mai

Le Tribunal constitutionnel invalide la procédure de destitution du président Roh Moo-hyun.

Table des matières

Résumé	9
Évaluation et recommandations	11
1. Devenir un pays à haut revenu de l'OCDE : principaux impératifs économiques	25
Les performances de la Corée en matière de croissance au cours de la dernière décennie	27
Perspectives de croissance à moyen terme de la Corée	36
Les principaux défis que devra relever la Corée	39
Conclusion	52
Notes	54
2. Perspectives économiques et politique macroéconomique	57
Perspectives économiques	57
Politique monétaire et de taux de change	60
Orientation de la politique budgétaire	67
Réforme des systèmes budgétaire et fiscal	74
Évaluation générale et nouvelles mesures possibles	82
Notes	85
3. Réformer le marché du travail	87
Une reprise sans emplois ?	88
Flexibilité du marché du travail	94
Le développement du filet de protection sociale	96
Le problème de la dualité du marché du travail	98
Politiques actives du marché du travail	100
Le système de relations professionnelles	101
Accroître le taux d'activité	106
Évaluation générale et autres mesures possibles	107
Notes	113
4. Réforme du secteur des entreprises et du secteur financier	115
Le secteur des entreprises	116
Le secteur financier	122
Évaluation générale et nouvelles mesures envisageables	138
Notes	143

5. Concurrence sur les marchés de produits et performance économique	147
Indicateurs de concurrence	148
Contrôle de l'application du droit de la concurrence	158
Mesures de réglementation au niveau sectoriel	166
Évaluation générale et nouvelles mesures envisageables	187
Notes	192

Bibliographie	197
----------------------	-----

Annexes

A. Vue d'ensemble des progrès de la réforme structurelle	200
B. Chronologie économique	207



Encadrés

2.1. Coopération économique entre la Corée du Nord et la Corée du Sud	84
3.1. Principales recommandations du Pacte social pour la création d'emplois	89
3.2. Principales recommandations du Comité d'experts sur les relations professionnelles	104
3.3. Résumé des recommandations concernant le marché du travail	111
4.1. Résumé des recommandations concernant le secteur des entreprises et le secteur financier	142
5.1. Construction d'une nouvelle capitale administrative	169
5.2. Résumé des recommandations visant à renforcer la concurrence	188



Tableaux

1.1. Sources de la croissance au cours de la décennie 1992-2002	28
1.2. Taux de croissance potentielle de la Corée	29
1.3. Niveau de formation et croissance économique	31
1.4. Croissance potentielle de la production à moyen terme	38
2.1. Perspectives économiques	58
2.2. Budget consolidé de l'État	68
2.3. Dette publique brute et garanties de l'État	69
2.4. Dépenses de l'administration centrale	71
2.5. Recettes publiques consolidées	72
2.6. Modifications du cadre budgétaire à moyen terme	75
2.7. Études préalables de faisabilité pour les projets d'investissement public	76
2.8. Examens intermédiaires des dépenses	77
2.9. Évolution des dépenses fiscales	80
2.10. Modifications de l'impôt sur la propriété immobilière	81
3.1. Le salaire minimum	96

3.2.	Couverture du système d'assurance-emploi	97
3.3.	Les travailleurs non réguliers en Corée	98
3.4.	Programmes de formation à l'intention des chômeurs	102
3.5.	Subventions à l'emploi	103
4.1.	Indicateurs de performance du secteur des entreprises	117
4.2.	Gouvernance d'entreprise et protection des investisseurs en 2003	118
4.3.	Les dix secteurs stratégiques choisis comme moteurs de croissance	121
4.4.	Programmes d'aide aux petites et moyennes entreprises	123
4.5.	Nombre d'institutions financières	124
4.6.	Performances des institutions financières par secteur	125
4.7.	Indicateurs de rentabilité des banques	126
4.8.	Participations publiques et étrangères dans les banques commerciales	127
4.9.	Indicateurs de performance des institutions de prêt non bancaires	129
4.10.	Évolution du crédit aux ménages	130
4.11.	Utilisation des cartes de crédit	131
4.12.	Emprunteurs particuliers défaillants	131
4.13.	Taux de défaillance pour les crédits aux ménages	132
4.14.	Le programme de restructuration du secteur financier	137
5.1.	Indices de concentration	149
5.2.	Comparaison internationale des indices de concentration	151
5.3.	Comparaison internationale de la pénétration des importations par type d'industrie manufacturière	152
5.4.	Comparaison internationale des dispositifs protectionnistes	154
5.5.	Obstacles à l'entrée en Corée	166
5.6.	Principales caractéristiques structurelles du secteur du commerce de détail	170
5.7.	Réglementations de zonage appliquées aux commerces de détail	172
5.8.	Déréglementation des associations professionnelles	175
5.9.	Nombre annuel d'entrants dans certaines professions libérales	176
5.10.	Plan initial de réforme du secteur de l'électricité	181
5.11.	Concurrence dans le secteur des télécommunications	184



Graphiques

1.1.	Revenu par habitant en Corée	26
1.2.	Part de la population ayant au moins un diplôme du deuxième cycle du secondaire	30
1.3.	Dépenses de R-D	32
1.4.	L'accès à Internet et son coût	33
1.5.	Industries à forte intensité de technologie et de savoir	34
1.6.	Degré d'ouverture aux échanges internationaux	35
1.7.	Décomposition de l'écart de revenu réel	37
1.8.	Comparaison internationale des niveaux de dépenses publiques	42
1.9.	Rapports de dépendance économique des personnes âgées	43
1.10.	Désindustrialisation dans la zone OCDE	46
1.11.	Composition des exportations chinoises, coréennes et japonaises	47
1.12.	Productivité dans le secteur des services	49
2.1.	Avoirs et engagements financiers des ménages	59

2.2.	Taux d'intérêt	62
2.3.	Taux de change	63
2.4.	Objectifs d'inflation et résultats	64
2.5.	Réserves de change et dette extérieure à court terme	65
2.6.	Évolution des prix du logement	66
2.7.	Dette publique brute et engagements garantis	69
3.1.	Croissance de l'emploi	91
3.2.	Investissements directs de la Corée à l'étranger	92
3.3.	Salaires selon la taille de l'entreprise	94
3.4.	Évolution de l'inégalité des gains	99
3.5.	Dépenses publiques au titre des programmes du marché du travail	100
3.6.	Taux d'activité	108
5.1.	Indicateurs du degré d'ouverture des marchés, par type d'industrie manufacturière	153
5.2.	Comparaison internationale des niveaux de soutien à l'agriculture	156
5.3.	Restrictions de l'investissement direct étranger, 1998	157
5.4.	Entrées d'IDE en Corée	159
5.5.	Indicateurs de réglementation dans le commerce de détail	171
5.6.	Réglementation des professions libérales : indices de restrictivité dans les pays de l'OCDE	174
5.7.	Prix de l'électricité	179
5.8.	Tarifs de l'électricité par secteur, 2002	182
5.9.	Tarifs des télécommunications dans la zone OCDE	185

STATISTIQUES DE BASE DE LA CORÉE

LE PAYS

Superficie totale (milliers de km ²)	100	Villes principales, 2001 (en millions d'habitants) :	
Superficie agricole (milliers de km ²)	14	Séoul	10.3
Forêts (milliers de km ²)	65	Pusan	3.8
		Taegu	2.6
		Inch'on	2.5

LA POPULATION

Population, 2003 (en millions)	47.9	Population active civile, 2003 (en millions)	22.9
Densité au km ² , 2003	479	Emploi	22.1
Taux de variation annuel de la population, 2003	0.5	Agriculture, sylviculture, pêche	1.9
		Industrie	4.2
		Construction	1.8
		Services	14.2

LA PRODUCTION

PIB, 2003 (mille milliards de wons)	720.9	Origine du PIB, 2003 (en pourcentage du total) :	
PIB par habitant (en dollars)	12 630	Agriculture	3.9
Investissement brut, 2003 (mille milliards de wons)	183.2	Industrie	32.7
En pourcentage du PIB	29.6	Construction	8.6
Par habitant (en dollars)	3 735	Services	54.8

L'ÉTAT

Consommation publique, 2003 (en pourcentage du PIB)	13.3	Composition de l'Assemblée nationale : juin 2004	<u>Nombre de sièges</u>
Recettes courantes de l'administration Centrale, base consolidée, en 2003 (en pourcentage du PIB)	23.9	The Uri Party	152
Solde financier de l'administration centrale, base consolidée, en 2003 (en pourcentage du PIB)	1.1	The Grand National Party	121
		Autres	<u>26</u>
			299

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations de biens, 2003, f.a.b. (en pourcentage du PIB)	32.0	Importations de biens, 2003, c.a.f. (en pourcentage du PIB)	29.5
Principaux produits exportés (en pourcentage des exportations totales) :		Principaux produits importés (en pourcentage des importations totales) :	
Produits d'industrie légère	14.1	Biens manufacturés	13.2
Produits d'industrie lourde	79.8	Combustibles minéraux, lubrifiants	48.3
Produits électroniques	30.6	Machines et matériel de transport	12.8
Voitures	9.0	Autres	38.5

LA MONNAIE

Unité monétaire : won		Unités monétaires par dollar, moyenne journalière :	
		2002	1 251
		2003	1 191
		Mai 2004	1 169

Note : On trouvera, dans un tableau de l'annexe, une comparaison internationale de certaines statistiques de base.

Cette Étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays membres.

•

La situation économique et les politiques de la Corée ont été évaluées par le Comité le 3 mai 2004. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière de la discussion et finalement approuvé par le Comité plénier le 1^{er} juin 2004.

•

Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Randall Jones, Yongchun Baek et Michael Wise sous la direction de Willi Leibfritz.

•

L'étude précédente de la Corée a été publiée en mars 2003.

Résumé

Avec un taux de croissance annuel de l'ordre de 6 pour cent, la Corée figure parmi les pays de l'OCDE qui ont crû le plus rapidement au cours des cinq dernières années. Cette forte expansion, qui a porté le revenu par habitant à un niveau équivalant aux deux tiers de la moyenne OCDE, illustre le dynamisme foncier de la Corée et les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'un vaste programme de réformes au lendemain de la crise de 1997. Néanmoins, la récession de 2003 – en partie imputable à des problèmes structurels sur le marché du travail ainsi que dans le secteur des entreprises et le secteur financier – indique que le programme de réformes n'est pas achevé. Pour que cette rapide expansion se poursuive à moyen terme alors même que la contribution des facteurs travail et capital se ralentit, la réforme structurelle devra encore progresser, notamment en ce qui concerne le marché du travail, le secteur financier et celui des entreprises, et s'accompagner de politiques macroéconomiques appropriées.

Des politiques macroéconomiques pour favoriser la stabilité et contrer la poussée des dépenses

La politique monétaire devrait être axée sur le nouvel objectif d'inflation à moyen terme. En mettant un terme à l'accumulation des réserves de change, il serait moins nécessaire de relever les taux d'intérêt sur l'ensemble du cycle et on contribuerait à une expansion plus équilibrée à moyen terme. Étant donné les pressions qui s'exercent pour une augmentation des dépenses publiques du fait du vieillissement de la population et de l'extension du filet de sécurité sociale, et compte tenu également des coûts potentiels de la coopération économique avec la Corée du Nord, la politique budgétaire devrait viser à équilibrer le budget, non compris l'excédent de la sécurité sociale, sur l'ensemble du cycle. En inscrivant les décisions de dépenses dans un cadre à moyen terme et en améliorant l'efficacité du système de dépenses publiques, il serait également plus facile de contenir les pressions exercées sur les dépenses. De plus, une réforme en profondeur du système de retraite est indispensable pour en assurer la viabilité face au vieillissement exceptionnellement rapide de la population. Cette réforme devrait viser à étendre la couverture effective du régime public de retraite et à développer l'épargne constituée par le secteur privé en vue de la retraite.

Le principal enjeu à long terme est d'accélérer la croissance de la productivité, et il faut pour ce faire :

Améliorer le fonctionnement du marché du travail

Un vaste programme de réforme est nécessaire pour accroître la flexibilité de l'emploi, instaurer des relations professionnelles davantage fondées sur la coopération et réduire le

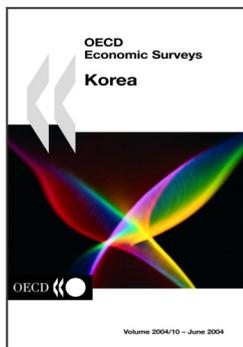
dualisme du marché du travail, jugé préoccupant du point de vue de l'équité. L'assouplissement de la protection de l'emploi des travailleurs réguliers et l'amélioration de la couverture du filet de sécurité sociale, notamment pour les travailleurs non réguliers qui représentent environ un quart de l'ensemble des salariés, renforceraient la flexibilité et réduiraient le dualisme du marché du travail. Le gouvernement devrait favoriser la mise en place pour les relations professionnelles d'un cadre à l'intérieur duquel les travailleurs et le patronat régleraient leurs différends de manière autonome. Les politiques actives du marché du travail devraient être améliorées en réduisant leurs coûts improductifs. À plus long terme, il est essentiel d'accroître les taux d'activité, notamment ceux des travailleurs âgés et des femmes, pour faire face au vieillissement rapide de la population.

Réformes du secteur des entreprises et du secteur financier

Il importe d'aller plus avant dans la mise en place du nouveau cadre de gouvernement d'entreprise, parallèlement à l'amélioration de la surveillance financière et au renforcement des pressions de la concurrence, pour imposer une plus grande discipline aux chaebol et guider la restructuration des entreprises. Le scandale comptable de 2003 illustre la nécessité d'améliorer les procédures de vérification pour renforcer la transparence. Dans le secteur financier, la privatisation des banques commerciales devrait se poursuivre. Il est également nécessaire de régler sans tarder les problèmes du secteur non bancaire, notamment des sociétés de cartes de crédit, qui ont affecté la consommation privée, et ceux des organismes de placement collectif. En adoptant des mécanismes de surveillance financière davantage fondés sur l'anticipation et prenant plus largement en compte les risques, on contribuerait à éviter de futurs problèmes dans le secteur financier.

Renforcer la concurrence pour accélérer les gains de productivité

Il convient de renforcer la politique de la concurrence en donnant à la Commission coréenne de la concurrence de véritables pouvoirs de coercition pour ses enquêtes, en rendant plus crédible la menace de sanctions individuelles et en supprimant les exemptions prévues par le droit de la concurrence. C'est dans le secteur des services, où la productivité est nettement plus faible que dans le secteur manufacturier, qu'une intensification de la concurrence a le plus de chances de porter le maximum de fruits. La concurrence devrait être renforcée par la levée des obstacles qui s'opposent à la création de grands magasins de détail et par la suppression des contraintes inutiles imposées aux services professionnels. Une simplification des réglementations relatives à l'occupation des sols, régie par 112 textes de loi, pourrait également atténuer les obstacles à l'entrée. Il est par ailleurs important d'accélérer les efforts pour étendre le champ de la concurrence dans les industries de réseau en recourant à la privatisation et au dégroupage de leurs activités. Un autre facteur essentiel du point de vue de la concurrence est la mise en place de régulateurs sectoriels, indépendants des ministères chargés de promouvoir le développement des industries de réseau. La concurrence étrangère devrait être intensifiée par une nouvelle réduction des obstacles aux importations et par des mesures visant à remédier aux facteurs tels que les problèmes du marché du travail qui tendent à décourager les entrées d'investissements directs.



Extrait de :
OECD Economic Surveys: Korea 2004

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/eco_surveys-kor-2004-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2005), « Évaluation et recommandations », dans *OECD Economic Surveys: Korea 2004*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eco_surveys-kor-2004-2-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.